

ceux-là. Ce faisant, on commet une troisième erreur, puisqu'en donnant la préférence aux intérêts d'une partie du Canada plutôt qu'à l'ensemble du pays, on foule aux pieds l'intérêt national canadien. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Ce n'est pas tout. Il ne s'agit pas uniquement d'équilibrer les intérêts comme voudraient le faire croire l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene). Il faut aller plus loin et ne pas craindre d'imposer nos vues canadiennes. Il ne faut pas les imposer par la force, mais il faut enlever nos deux pieds de la même bottine, et vite!

Si, comme l'a suggéré le gouvernement fédéral, on offre aux États-Unis une alternative au système TAPS, il faut absolument que le système et la voie soient meilleurs. La voie Mackenzie ne l'est sûrement pas, à l'heure actuelle. On n'a pas encore assez étudié les problèmes présentés par le gel permanent et le risque que comporterait un système d'oléoduc, de faire chauffer le terrain et, ainsi, endommager le pipe-line.

Par surcroît, malheureusement, les conditions polaires présenteraient maints problèmes, une fois l'huile versée.

Je suis d'accord sur la motion du parti conservateur progressiste à l'effet qu'aucun développement ne devrait être entrepris sans qu'une étude en profondeur du problème ne soit faite, ce qui n'a pas eu lieu. Il ne faut pas toujours céder aux voisins du Sud, même si nous pensons à protéger nos propres intérêts. Nous devons régler le problème avant d'agir et nous assurer que nos intérêts seront vraiment protégés, car, dans le Nord, il se pourrait que nous ne puissions prévenir les maux.

Voilà pourquoi j'estime que ce débat est de la plus haute importance.

Monsieur l'Orateur, je terminerai mes remarques là-dessus, pour satisfaire à votre désir de limiter mon discours à dix minutes, pour donner l'occasion à mes honorables collègues de parler à leur tour.

Je dirai qu'en vertu de la constitution canadienne de 1867, le Parlement canadien a le pouvoir d'adopter toutes les lois qui se rapportent aux pêches côtières et intérieures. Non seulement il possède l'autorité suffisante pour adopter toutes les lois portant sur la vie marine et aquatique, mais il peut même reprendre, quand bon lui semble, les pouvoirs qu'il aurait délégués à l'une ou l'autre des provinces dans ce domaine.

La vie marine et aquatique comprend la vie végétale autant que la vie animale. Toute forme de vie aquatique relève du gouvernement fédéral, qui jouit dans ce domaine d'un pouvoir illimité.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel, jouissant d'un tel pouvoir, se trouve, devant la demande et le besoin des États-Unis, dans une situation critique. Il est actuellement tenté de transiger avec les États-Unis, mais en étudiant les déclarations des différents ministres à ce sujet, en considérant les positions clandestines du gouvernement, on s'aperçoit qu'il oublie trois points sur lesquels j'aimerais attirer son attention.

Premièrement, pour les Canadiens de 1971, l'écologie est l'art de survivre et, à cet égard, le gouvernement fédéral n'a rien fait, pas même d'études. J'ai en main

copie du discours que prononçait l'honorable ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) devant le *Capilano Liberal Workshop Acadian Gardens*, Vancouver-Nord, le 12 février. Dans ce discours, le ministre avouait qu'absolument aucune étude n'avait été faite, que tout était à faire dans ce domaine et que nous ne pouvions actuellement aller plus loin tant que nous n'en saurions pas davantage sur l'écologie.

• (4.30 p.m.)

Le ministre disait même que, pour lui et pour son gouvernement, l'écologie était une nouvelle science et un mot dont ils ne connaissaient même pas l'orthographe.

La deuxième chose que le gouvernement devra faire sera de sauvegarder nos intérêts économiques. Au lieu d'effectuer des études économiques approfondies destinées à défendre les intérêts canadiens, les ministres se contentent de faire des déclarations politiques fracassantes et contradictoires, ce qui n'est pas de nature à rassurer les Canadiens.

Je faisais moi-même partie, l'an dernier, avec un groupe de parlementaires américains, d'un groupe d'étude sur le problème du pétrole, et nous n'avions absolument aucun document pour défendre les intérêts du gouvernement canadien, à l'encontre des Américains, qui se sont présentés avec des documents, assistés de chercheurs, de spécialistes. Ils savaient où ils allaient. Quant à nous, nous ne savions pas quoi dire ou quoi faire exactement, puisque le gouvernement canadien nous y envoyait «pour la frime» sans avoir de position sérieuse et sans avoir effectué d'étude approfondie.

Voilà pourquoi, si l'on se fie à ce qui paraît, on sera obligé de conclure—je parle de ceux qui étudient ce sujet assez sérieusement—qu'au fond, il n'y a rien.

Le gouvernement ne semble pas prendre position sur la souveraineté du Canada. Selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1967, il est la seule autorité valable pour protéger l'environnement au Canada. Or, puisqu'il constitue la seule autorité et qu'il réclame l'usage exclusif de ce pouvoir, il devra seul essuyer l'échec de sa politique, s'il n'est pas prudent, s'il n'est pas vraiment Canadien, s'il n'est pas simplement le pantin des Américains.

Voilà pourquoi j'appuie sans réserve la motion du parti conservateur progressiste, parce que cela nous permet de traiter d'un problème extrêmement important, soit celui de la pollution.

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement canadien ne fait pas une étude écologique sérieuse, extrêmement approfondie, s'il continue à s'amuser en faisant des déclarations politiques fracassantes et contradictoires,—lorsqu'il envoie ses membres visiter nos voisins du Sud—si, par surcroît, il oublie qu'il est l'autorité suprême en ce domaine et que les Canadiens sont prêts à investir beaucoup d'argent pour la protection de leur environnement, si, à cause d'intérêts mesquins, il oublie la souveraineté canadienne et ne peut convaincre les États-Unis d'adhérer, avec les 40 autres pays signataires, à une entente qui existe depuis plus de 17 ans, je me demande sérieusement quelle influence le gouvernement peut maintenant prétendre avoir pour véritablement sauvegarder les intérêts des Canadiens relativement au problème qui nous préoccupe maintenant.